



INTERPRÉTARIAT EN SANTÉ

Quelles organisations?

*Pavla ZATVRSKA, Interprète de liaison
Coordinatrice Interprétariat et médiation interculturelle au CHU de Toulouse*

Article 90 de la LMSS du 26 janvier 2016

I. – Le chapitre préliminaire du titre Ier du livre Ier de la première partie du code de la santé publique est complété par un article L. 1110-13 ainsi rédigé :

« Art. L. 1110-13. – La médiation sanitaire et **l'interprétariat linguistique visent à améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins, en prenant en compte leurs spécificités.**

« Des référentiels de compétences, de formation et de bonnes pratiques définissent et encadrent les modalités d'intervention des acteurs qui mettent en œuvre ou participent à des dispositifs de médiation sanitaire ou d'interprétariat linguistique ainsi que la place de ces acteurs dans le parcours de soins des personnes concernées. Ces référentiels définissent également le cadre dans lequel les personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins peuvent avoir accès à des dispositifs de médiation sanitaire et d'interprétariat linguistique. Ils sont élaborés par la Haute Autorité de santé.

« Les modalités d'application du présent article sont déterminées par décret. »

II. – Le 5° de l'article L. 161-37 du code de la sécurité sociale est complété par les mots : « et élaborer des référentiels de compétences, de formation et de bonnes pratiques dans le domaine de la médiation sanitaire et de l'interprétariat linguistique ».



LMSS 26 janvier 2016

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Contribuer à la régulation par la qualité et l'efficience

veille LA HAS ÉVALUATION & RECOMMANDATION ACCRÉDITATION & CERTIFICATION

HAS > Espace Presse > Tous les communiqués et brèves

Écouter

20 février 2017 | Communiqué de presse

Médiation en santé et interprétariat pour favoriser l'accès à la prévention et aux soins : la HAS ouvre une consultation publique

Dans le cadre de l'élaboration de deux référentiels de bonnes pratiques sur la médiation en santé et l'interprétariat, la Haute Autorité de Santé (HAS) lance aujourd'hui une consultation publique. Durant 3 semaines, tous les acteurs concernés (établissements de santé, professionnels, associations, institutions,...) pourront donner leur avis sur une version préliminaire de ces référentiels.

La loi de modernisation de notre système de santé* a confié à la HAS la mission d'élaborer des référentiels de bonnes pratiques sur la médiation en santé et l'interprétariat pour la prise en charge de populations vulnérables. Cette mission s'inscrit dans l'ambition de la HAS de garantir à chacun des soins de qualité.

Améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes éloignées du système de santé

La complexité du système de santé, la méconnaissance des dispositifs de prise en charge ou les barrières linguistiques et culturelles compliquent l'accès des personnes vulnérables à la prévention et aux soins. La médiation en santé et l'interprétariat sont deux moyens pour réduire ces obstacles.

Les référentiels de la HAS sur ces deux types d'intervention ont pour objectif d'encadrer et de préciser :

- ⊗ les compétences requises ;
- ⊗ les formations adaptées ;
- ⊗ les bonnes pratiques à respecter.



UN SOCLE COMMUN
POUR TOUS ...



Qui est-ce que l'interprète professionnel en santé ?

Un métier méconnu, et non reconnu dans la nomenclature hospitalière avec des enjeux complexes, mobilisant des compétences à la frontière:

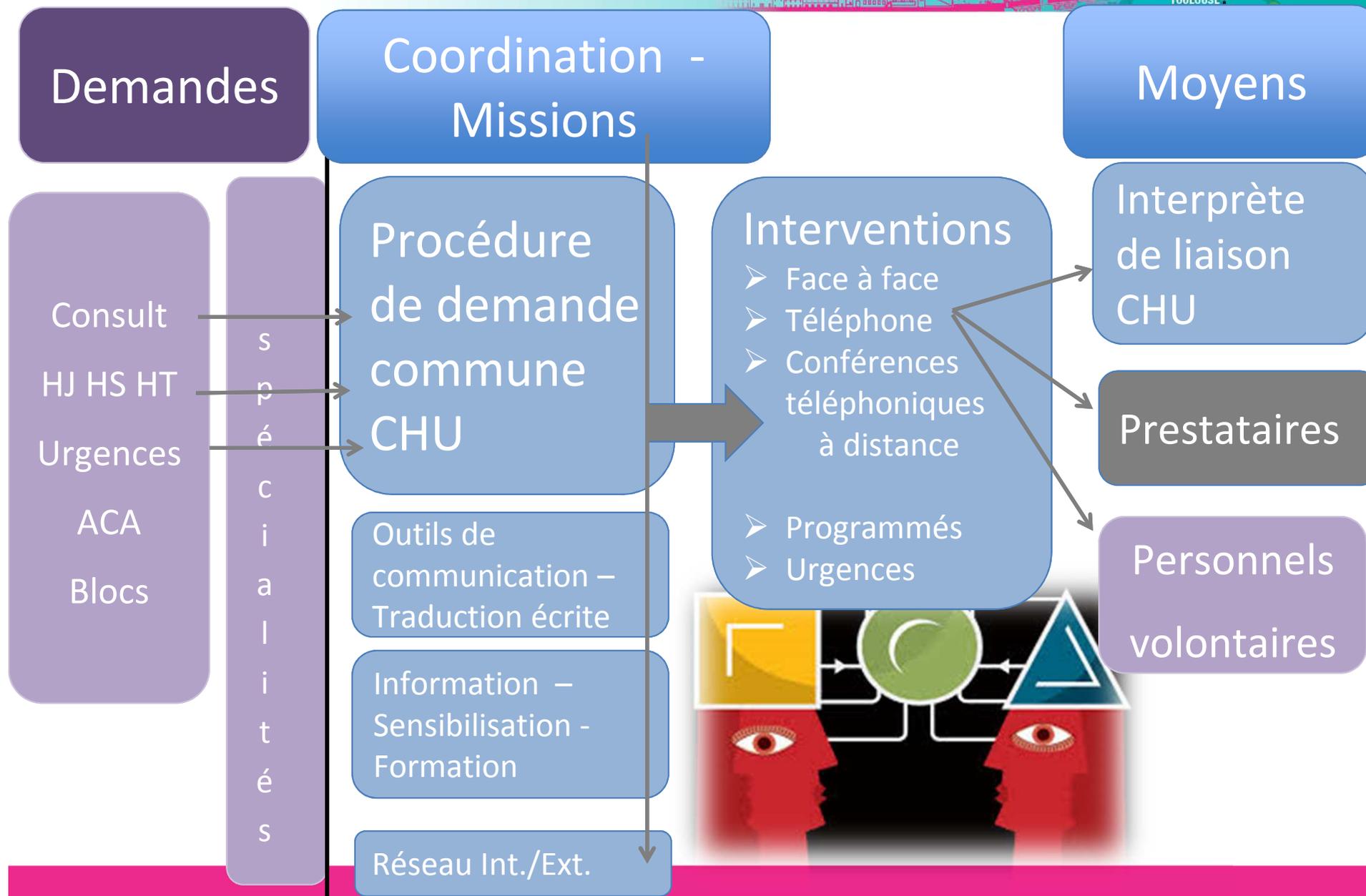
- des techniques de l'interprétation de liaison
 - la maîtrise de la terminologie médicale spécialisée
 - des connaissances du milieu de soins et socio-administratifs.
-
- Il nécessite un travail de **distanciation et décentration**
 - de **gestion du stress et des émotions** devant les enjeux relationnels dans des situations souvent de plus complexes et intimes
 - des **capacités d'adaptation et de réactivité**

En barrière linguistique, l'interprète est le **collaborateur privilégié** du professionnel de soin, l'intervenant primaire. Il doit **mobiliser une attention et écoute active** à tout énoncé pendant l'échange tout en gardant une posture en retrait.

Organisation missions Interprétariat au CHU de Toulouse

16/17
MARS
2017
LA CARTOUCHE
TOULOUSE

CONGRÈS
NATIONAL DES
PASS



Points clefs de l'organisation



Organisation

- Mise en place **procédure** de demande
- **marchés et cahiers de charge** de qualité
- Gestion des **dysfonctionnements**
- **Référent** linguistique et organisationnel
- **L'interface pour l'accès** à l'interprétariat au sein du CHU pour toute professionnel interne ainsi que l'ensemble des professionnels externes

Interprète de liaison – une forte présence terrain

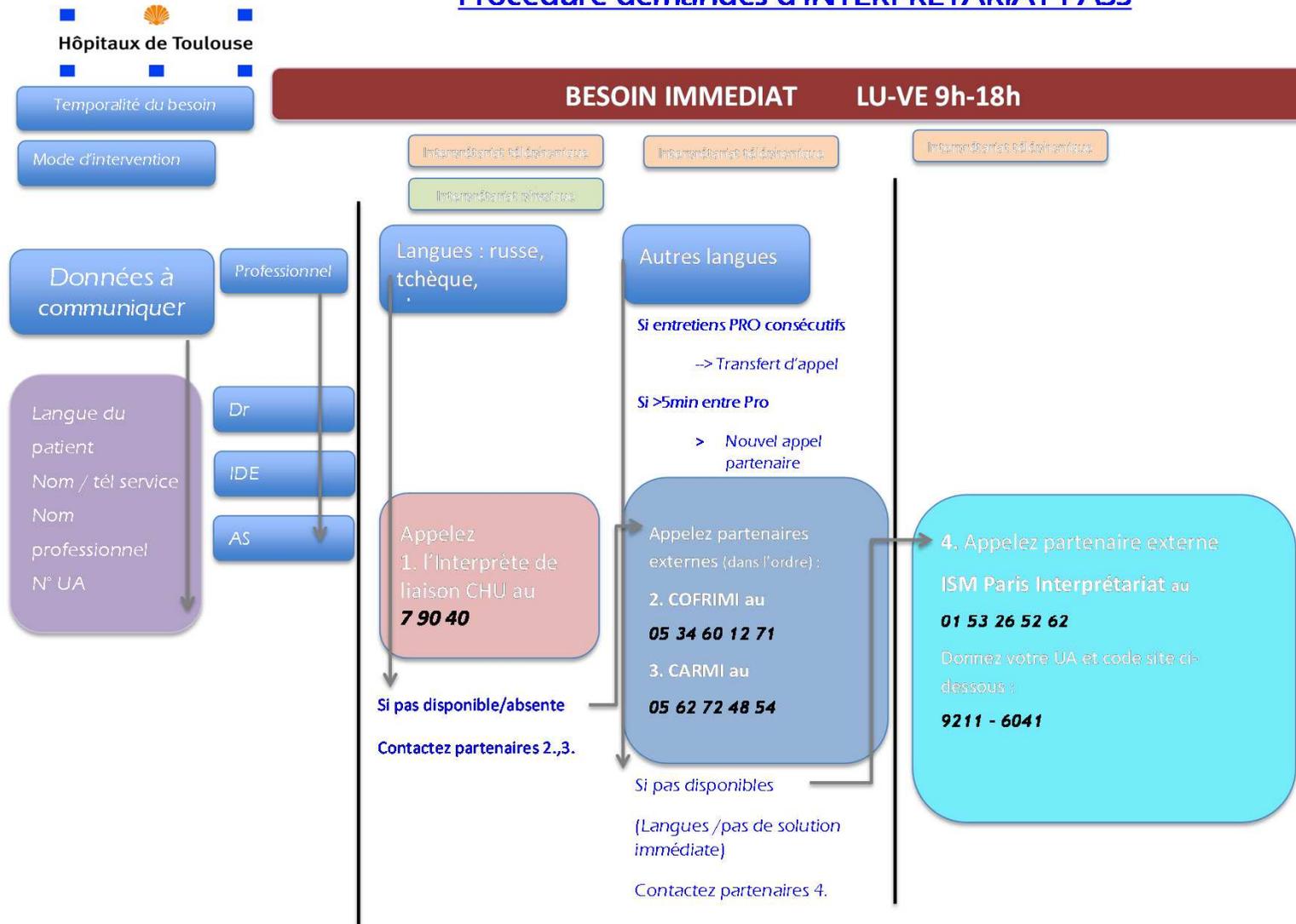
- Flexibilité d'organisation très importante
- Disponibilité et mobilité
- Connaissance des fonctionnements et organisations de l'institution
- Actions possibles à l'intérieur de l'institution

Structuration

- Adaptation des processus aux besoins terrain
- Adaptation des outils aux organisations des services
- Sensibilisation
- Information
- Formation

Tout en tenant compte des spécificités des publics et de la fonction de l'interprète

Procédure demandes d'INTERPRETARIAT PASS



Questionner les pratiques professionnelles

➤ Module DPC et APP

✓ Travailler la réflexivité des équipes à l'aide de DPC

✓ Créer des espaces d'APP interprofessionnels

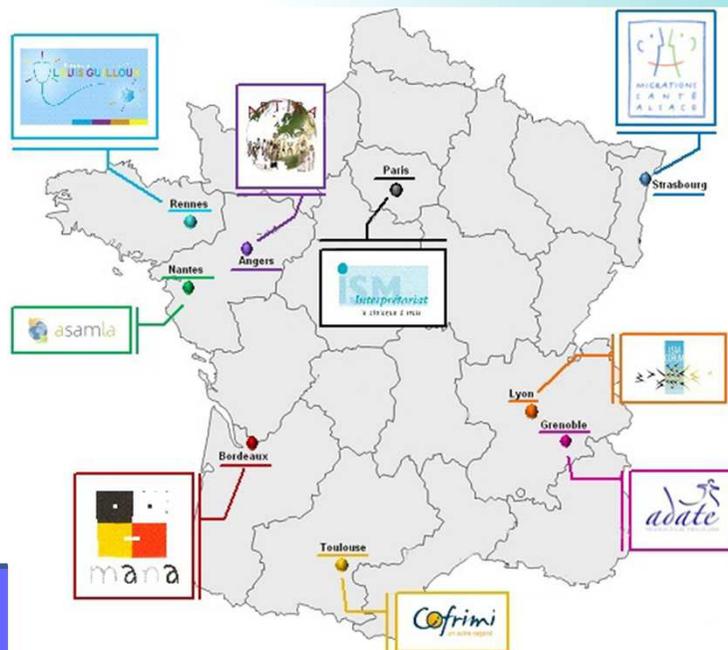
professionnels – interprètes pour:

- la collaboration et confiance
- champs d'intervention de chacun

➤ Inscription des bonnes pratiques dans les protocoles de soins



DYNAMIQUES professionnelles



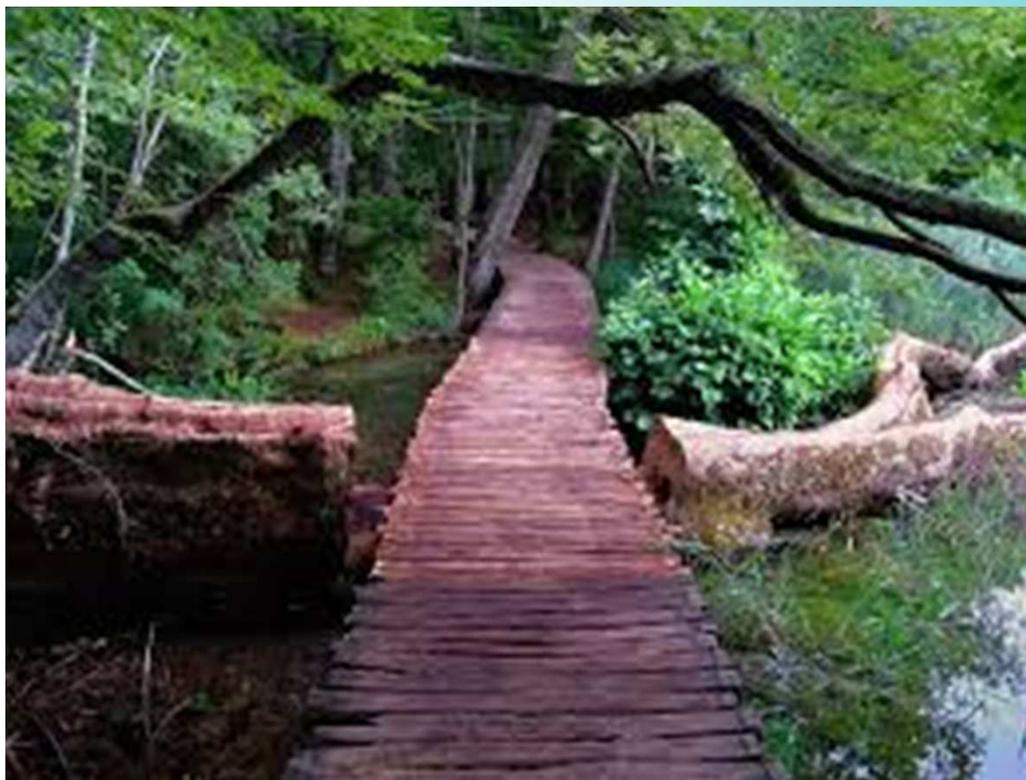
Charte de l'interprétariat médical et social professionnel en France

adoptée à Strasbourg, le 14 novembre 2012



Lignes de bonnes pratiques:

- Groupe national Interprétariat:
 - ✓ Poser des socles communs à la formation des interprètes
 - ✓ Partager les pratiques, les interroger
- HAS
 - ✓ Référentiels de compétences, de formation et des bonnes pratiques
 - ✓ Limites/ risques
 - ✓ Protocoliser le recours à l'interprétation



interpretariat@chu-toulouse.fr

*Pavla ZATVRSKA, Interprète de liaison
Coordinatrice Interprétariat et médiation interculturelle au CHU de Toulouse*